

FINANCES

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018.

Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget principal et les budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez 2018 ont été votés le 10 avril par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été réalisés sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 février 2018.

Ils ont été établis avec la volonté :

- **DE MAÎTRISER les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants;**
- **DE CONTENIR la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt;**
- **DE MOBILISER des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.**

POUR L'EXERCICE 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter d'un point les taux sur le foncier, passant ainsi les taux à 14.20 % sur le foncier bâti et 29.47 % sur le non bâti pour équilibrer de budget.

Concernant la taxe sur les logements vacants instaurée par délibération le 29 juin 2016, le produit de cette taxe pour l'exercice 2017 était de 65 056 €.

Christian TRIVERIO

Adjoint au Maire,
Chargé des Finances



Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et des subventions aux associations et organismes partenaires de la vie communale, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer et structurer l'avenir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la Commune de Sciez, les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes perçues au titre des taxes et impôts locaux, des dotations versées par l'État (dont les Fonds Genevois à hauteur d'environ 1 241 500 €, soit 21.5 % des recettes de fonctionnement) ainsi qu'à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2018 sont estimées à 5 768 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Pour l'exercice 2018, les salaires représentent 38,78 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

En 2018 la capacité d'autofinancement est de 767 185 €.

” Les principales dépenses et recettes de la section

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	BP 2018	RECETTES	BP2018
Charges à caractère général	1 479 100,00 €	Atténuation de charges	10 000,00 €
Charges de personnel	1 934 100,00 €	Opérations d'ordre entre section	13 225,00 €
Atténuation de produits	113 230,00 €	Produits de service	172 000,00 €
Virement à la section investissement	526 000,00 €	Impôts et taxes	3 471 080,00 €
Opération d'ordre entre section	254 410,00 €	Dotations et participations	1 953 800,00 €
Autres charges de gestion courante	1 158 300,00 €	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €
Charges financières	282 860,00 €	Produits financiers	12,14 €
Charges exceptionnelles	15 000,00 €	Produits exceptionnels	15 000,00 €
Provisions	5 000,00 €	Excédent antérieur reporté + (OT EPIC = 7 232,66)	82 882,86 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 768 000,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 768 000,00 €

LA FISCALITÉ

” Les taux des impôts locaux pour 2018

	BASES 208	TAUX	PRODUIT
Taxe Habitation	12 283 000 €	14,55 %	1 787 177 €
axe sur le Foncier bâti	7 623 000 €	13,57 %	1 034 441 €
Taxe sur le Foncier non bâti	87 000 €	29,26 %	25 456 €

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Le budget d'investissement prépare l'avenir

Les dotations attendues de l'État sont évaluées à hauteur de 2017 au moment de l'élaboration budgétaire avec une dotation forfaitaire de 547 404 € à laquelle s'ajoute une part dotation de solidarité rurale de 85 000 €.

Après notification des dotations de l'état en juin, le budget sera augmenté par décision modificative de 248 139 € au titre de la part dotation de solidarité rurale (dont 92 884 € en « péréquation »), de 88 697 € au titre de la dotation nationale de péréquation. La dotation globale pour 2018 sera donc de 969 240 €, soit 164,70 € par habitant.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **EN DÉPENSES:** toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **EN RECETTES:** deux types de recettes coexistent: les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (construction ou rénovation de bâtiment communaux, d'infrastructures ...).

” Une vue d’ensemble de la section d’investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	BP2018	RECETTES	BP2018
Solde d'exécution reporté	86 024,72 €	Virement de la section de fonctionnement	526 000,00 €
Opération d'ordre entre section	13 225,00 €	Produits de cession	70 000,00 €
Opération d'ordre à l'intérieur de la section		Opération d'ordre entre section	254 410,00 €
Remboursement avance FCTVA + TA Nexity	228 134,00 €	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	
Capital des emprunts	672 720,00 €	Dotations (FCTVA-Taxe d'aménagement)	817 000,00 €
Immo. incorp. Frais d'études...	55 763,00 €	Subvention sur travaux, équipement...	606 853,09 €
Immo. corp. Achat terrain, matériel...	57 620,00 €	Transfert bp annexe	
Immo. en cours, construction, installation...	645 240,37 €		
Autres immobilisations financières	261 210,00 €		
RAR 2017	272 851,00 €	RAR 2017	18 525,00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	2 292 788,09 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 292 788,09 €

LES PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

- Fin des travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Bonnaitrait,
- La création d'une salle de restaurant scolaire à l'école des Buclines,
- L'agrandissement du terrain de football,
- Études d'urbanisme et environnementales,
- Enfouissement des réseaux secteur La Combe,
- Diverses acquisitions foncières

Des subventions d'investissement accordées par le conseil départemental sont prévues pour la rénovation de l'ancienne école de Bonnaitrait, la salle de cantine des Buclines, et pour l'agrandissement du terrain de football.

Une dotation d'Équipement de Territoires Ruraux a également été accordée par la préfecture pour la cantine des Buclines.

Est également prévue, dans le cadre du Projet Urbain Partenarial signé avec Nexity pour le programme ABELIA à Bonnaitrait, la somme de 154 000 €.

LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET RÉCAPITULATION

	PRINCIPAUX RATIOS		MOYENNE DE LA STRATE
1	Charge totale de fonctionnement par habitant	847,51 €	967,00 €
2	Produit des 4 taxes par habitant	458,00 €	473,00 €
3	Ressources par habitant	963,79 €	1 216,00 €
4	Dépenses équipement par habitant	150,71 €	344,00 €
5	Stock de la dette par habitant	1 505,45 €	932,00 €
5b	Capacité de désendettement	11,55 €	7,50 €
6	Dotations de fonctionnement par habitant	92,91 €	217,00 €
7	Dépenses consacrées au personnel	38,78 €	52,90 €



ÉTAT DE LA DETTE AU 1ER JANVIER 2018 PAR OPÉRATION

- Capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 : 8 859 587,47 €
- Montant de l'annuité : 1 076 949,49 €

BUDGETS ANNEXE PORT DE PLAISANCE

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	BP 2018	RECETTES	BP 2018
Subv Équipement	561 002,00 €	Solde d'exécution reporté	199 799,13 €
Capital des emprunts	47 400,00 €	Virement de la section de fonctionnement	38 000,00 €
Immo. Incorp. Frais d'études...	50 000,00 €	Amortissement des immobilisations	94 790,87 €
Immo. Corp. Achat terrain, matériel...	266 512,65 €	Affectation du résultat n-1	60 000,00 €
Immo. en cours, construction, installation...		Emprunt	
RAR	28 116,35 €		
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	392 590,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	392 590,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	BP 2018	RECETTES	BP 2018
Charges à caractère général	180 240,00 €	Excédent antérieur reporté	66 465,65 €
Charges de personnel	115 000,00 €	Quôte part sub d'équipement	561,00 €
Virement à la section investissement	38 000,00 €	Produits de services	372 000,00 €
Dotations aux amortissement	94 790,87 €	Autres produits gestion courante	3,35 €
Autres charges de gestion courante	2 500,00 €	Produits exceptionnels	1 500,00 €
Charges financières (intérêts emprunts)	8 499,13 €		
Charges exceptionnels	1 500,00 €		
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	440 530,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	440 530,00 €

BUDGETS ANNEXE CAVEAUX DE SCIEZ

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
Solde d'exécution reporté	11 372,50 €
Produits finis	13 796,44 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	25 168,94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
Autres dettes	11 372,50 €
Produits finis	13 796,44 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	25 168,94 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
Résultat d'exploitation reporté	0,12 €
Variation des stocks de produits	13 796,44 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	13 796,56 €

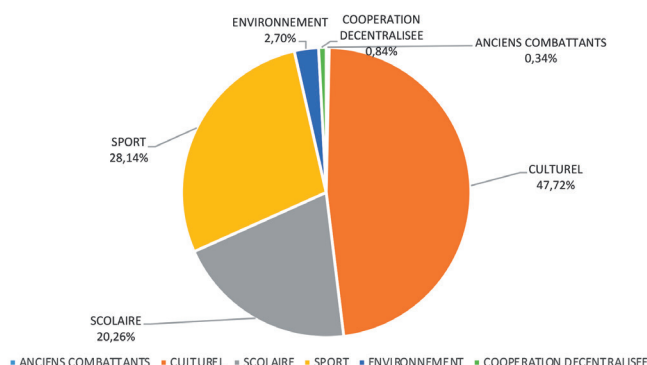
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	
Subventions d'exploitation	0,12 €
Variation des stocks de produits	13 796,44 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	13 796,56 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATION AUX EP PAR DOMAINE - BUDGET PRIMITIF 2018

Subventions et participations aux associations et EP - 2018

ENVIRONNEMENT	20 660,00 €
CULTURE	218 710,00 €
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	3 265,00 €
SÉCURITÉ, INCENDIE, PROTECTION CIVILE	179 708,00 €
PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	378 357,00 €
SCOLAIRE	81 800,00 €
SPORT	107 400,00 €



NOM DE L'ASSOCIATION	BP2018
ANCIENS COMBATTANTS	1 300
AMMAC - Ass. Des marins de Sciez	200
AFN - Union des Anciens combattants	200
FNACA - Fédération Nationale des Anciens Combattants A.M.T	100
ANACR - Association National anciens Combattants et de la Résistance	100
Musée de la Résistance Nationale	100
Souvenir Français (Sub de fonct = 100€ + 400€ sub except en 2018)	500
Association Nationale des Familles Fusillés et Massacrées de la Résistance Française	100
CULTUREL	184 710
Foyer Culturel de Sciez - Bibliothèque et actions culturelles	71 310
Ensemble musical SCIEZ	65 000
La Vie du Passé	32 000
AMCA (dont 400€ de remboursement charges)	14 400
Club du patrimoine de Sciez	1 000
Eurcasia	1 000
SCOLAIRE	78 405
Foyer Culturel de Sciez - Restaurant scolaire + bus	67 915
Association USEP Buclines	4 500
Avenir sportif Sciez Petits Crêts	4 500
Lycée "Les 3 Vallées"	640
Association des Parents d'Eleves des Crêts	250
Maison familiale de Champs Molliaz-Cranves Sales	160
ACEH "L'école à l'hopital"	100
Maison Familiale de SAULSAIE	100
Maison familiale de Bonne	80
Maison Familiale de COUBLEVIE (38)	40
Maison Familiale Le Village (38)	40
ECAUT - Ecole catholique apprentissage auto	40
Maison familiale Rurale de Chaumont (38)	40
SPORT	108 900
Base nautique	55 000
Eveil sportif-football	34 000
Tennis Club de Sciez	8 000
Léman Country Dance	2 000
Section sauvetage Sciez	1 800
Amicale des Sapeurs Pompiers de Sciez	1 800
Jeunes Sapeurs Pompiers de Sciez	1 500
Les Pieds d' A Sciez (dont 500€ dans le cadre du jumelage)	1 300
Cercle Nautique de Sciez	1 000
Rugby Club Thonon Chablais Léman	500
Socitété de Chasse	350
Handisport Comité Départemental de Haute-Savoie	150
APPS (Promotion port de Sciez)	1 500
ENVIRONNEMENT	10 460
Association de gestion du Domaine de Guidou	3 000
Ligue de Protection des Oiseaux	7 000
FRAPNA - France Nature Environnement	300
Ass. Defence et lutte contre la grêle	160
COOPERATION DECENTRALISEE	3 265
Solde convention décentralisée 2014-2017	3 265
TOTAL AFFECTE	387 040
C/6574 - Montant inscrit au BP 2018	415 000
Solde réserve	27 960